

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-20

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Patrick LBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Aminata DIALLO représentée par Murielle BERNARD
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA
Housseem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Guy MALANDAIN représenté par Annie LE HIR
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-20

Objet : **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2017-166 du 19 décembre 2017 relative à la régularisation de la création des emplois de la collectivité, modifiée par la délibération n°2025-147 du 10 février 2025 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de la Collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant l'avis de la Commission municipale administration et intercommunalité du 27 mars 2025 ;

Considérant le Comité social territorial du 27 mars 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve les modifications apportées au tableau des emplois, telles que présentées ci-après :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Modification de poste
Filière territoriale Administrative			
A	Administrateur	Administrateurs général – Administrateurs généraux	1
		Administrateur hors classe	
		Administrateurs	
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
		Rédacteur	

Article 2 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-8 et suivants du code général de la fonction publique dans le cas où ces postes n'ont pas pu être pourvus par des titulaires :

Direction de rattachement	Fonction	Niveau de recrutement et de rémunération
DGA modernisation	Directeur des Ressources Humaines (TC)	Administrateurs/ Administrateurs généraux/ Administrateur hors classe / Attaché/ Attaché principal/ Directeur territorial (en voie d'extinction)/ Attaché hors classe
Patrimoine bâti	Assistant de direction (TC)	Adjoint administratif/ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe/ Rédacteur
Enfance et jeunesse	Responsable de la maison des parents (TC)	Animateur / Animateur principal de 2 ^{ème} classe/ Animateur principal de 1 ^{ère} classe/ Attaché

Article 3 : Prend acte du tableau des emplois, modifié en conséquence.

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

17 AVR. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

